

N° 2024-045

BASE DE LOISIRS : CREATION DE 2 POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président explique qu'il est envisagé, comme cela s'est fait par le passé, de renforcer l'équipe des services techniques cet été pour assurer un entretien optimum de la base de loisirs.

En raison des besoins émergents, il suggère de recruter un agent à temps complet sur 4 mois et un agent à temps complet sur 2 mois. Ceux-ci seront chargés d'assurer notamment la propreté de la base de loisirs (toilettes sèches, lac, plages...), l'entretien du mobilier (ponçage et lasure des cabanons à poubelles, des bancs, remise en couleur des panneaux d'accueil) mais aussi de veiller au respect des lieux.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26

- nombre d'abstentions :0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23,2°,

APPROUVE la création de 2 postes saisonniers d'adjoint technique (ouvert aux 3 grades), à temps complet dont :

- Un pour une période de 4 mois (mai à août)
- Un pour une période de 2 mois (juillet/août)

DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits au B.P. 2024 ;

AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants avec les candidats qui seront retenus.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX